



GAMME PRO

Fiche technique N° TD0432
Septembre 2010

Annule et remplace
les éditions précédentes

Application après préparation
sur supports
conformes au D.T.U. 59.2

INTÉRIEUR APRES IMPRESSION : PLATRE ET
DERIVES – BOIS ET DERIVES - MAÇONNERIES –
ANCIENNES PEINTURES

EN EXTÉRIEUR APRES IMPRESSION :
MAÇONNERIES – ANCIENNES PEINTURES

CREPI 1000

Revêtement Plastique Epais (RPE).

INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR

1,2 à 2 kg/m²

Fonction :

Revêtement Plastique Epais (RPE) à base de résine styrène acrylique et d'agrégats minéraux, pour la décoration intérieure et la protection des façades.

Classification : AFNOR NF T 30-700 : 3.1

Destination : INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR

S'applique sur les murs, boiseries et sur maçonneries après préparation et impression des supports (*voir ci-dessus*).

Qualités dominantes :

- Masque les petites imperfections du support, le faïencage et les microfissures stabilisées.
- Imperméable : protège efficacement contre les eaux de pluie.

Caractéristiques pratiques :



= 1,2 à 2 kg/m² (selon le support et le mode d'application).



= 6 h (à 20°C et 60% d'humidité relative).

- **Présentation** : blanc – prêt à l'emploi
- **Aspect en finition** : crépi rustique (grains moyens)
- **Coloration** : Possible avec les colorants concentrés SELFCOLOR® (maxi 3 %).
- **Matériel** : taloche, rouleau "alvéolé", rouleau "nid d'abeille", éponge (crépi torchis), balayette, spatule
- **Nettoyage du matériel** : eau
- **Conditionnement** : 15 kg – 5 kg

Caractéristiques techniques :

- **Densité** : 1,80 à 1,90
- **Extrait sec** : 82 à 86 %
- **Teneur en COV** : Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/I) : 200 g/l (2010).
Ce produit contient max 50 g/l COV.

MODE D'EMPLOI

Préparation des supports :

- **Gratter et brosser soigneusement pour éliminer les parties non adhérentes** du support à peindre, laver, rincer, puis laisser sécher.
- **Anciennes peintures brillantes ou satinées** : poncer pour casser le brillant, lessiver, rincer, puis laisser sécher.

A L'INTÉRIEUR :

- **Sur fonds de maçonneries et sur fonds déjà peints** : appliquer 1 couche de notre SOUS-COUCHE FIXATEUR RENFORCÉ AU QUARTZ.
- **Sur fonds poreux (plâtre et bois)** : appliquer 1 couche de notre SOUS-COUCHE UNIVERSELLE ou IMPRESSION GLYCÉRO. Puis après séchage complet du support, appliquer 1 couche de notre SOUS-COUCHE FIXATEUR RENFORCÉ AU QUARTZ.
- **A L'EXTÉRIEUR** : Appliquer 1 couche de notre FAÇADE SOUS-COUCHE FIXATEUR.
- **Sur fer** : appliquer au préalable une couche de SOUS-COUCHE ANTIROUILLE GRIS.

Voir les fiches techniques des produits cités.

Application :

Après les travaux de préparation du support, sur fonds propres et parfaitement adhérents, secs et sains, conformes au D.T.U. 59.2.

- Etaler le CREPI 1000 sur le support à la taloche ou au rouleau alvéolé à raison de 1,2 à 2 kg par m² par petites surfaces de 1 à 3 m². Bien croiser l'application, au besoin plusieurs fois, pour obtenir une répartition uniforme du crépi.
- Puis sans attendre, réaliser le décor souhaité avec les rouleaux décors structurés ("alvéolé" ou "nid d'abeille") sans trop appuyer sur le rouleau. Finir votre décor toujours dans le même sens de haut en bas, soit, avec une éponge (crépi torchis), une taloche, les doigts de la main ou une balayette.
- Après 1/4 d'heure, vous pouvez si vous le souhaitez, écraser légèrement votre décor avec une spatule mouillée que vous essuiez régulièrement.
- Avant les travaux de peinture, nous vous encourageons à effectuer un essai.
- **Ne pas appliquer par température inférieure à + 5°C et supérieure à + 30°C.**
- **Ne pas appliquer sur toutes surfaces horizontales.**

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Conservation :

Excellente pendant 1 an en emballage d'origine fermé.
Stocker à l'abri du gel.

Hygiène et sécurité :

- **Ne pas laisser à la portée ni à la vue des enfants.**
- **Se reporter au texte figurant sur l'emballage et à la Fiche de Données de Sécurité conformes à la législation en vigueur. FDDS accessible sur notre site internet : www.theolaur.com**

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir, en oeuvre, une ou plusieurs fonctions déterminées à l'avance, telles qu'elles sont définies ci-dessus. Ces produits et/ou procédés ne pourront cependant accomplir convenablement lesdites fonctions, pendant les durées prévues, que dans la mesure où ils auront été mis en oeuvre conformément aux règles édictées par THEOLAUR Peintures et en vigueur à l'époque de l'exécution des travaux. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de THEOLAUR Peintures. La présente édition annule et remplace toutes publications antérieures relatives aux mêmes produits et/ou procédés. Il appartient à notre clientèle, avant toute mise en oeuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.